Exporté le 27 août 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Délibération | Générale | colonial

DELIBERATION n° 235 accordant à Mme Emilie Brizio la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, rue du Marché.

n° 235

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juin 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

VISAS

La Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Scmalis, Vu le décret du 29 juillet 1924, organisant le domaine privé à la Côte Francaise des-Somalis

Vul'arrêté du 8 décembre 1925, déterminant des conditions d'application du décret sus-visé : Vu l'arrêté n° 700 du 20 mai 1957, accordant à Mme Emilie Brizio la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, rue du Marché.

Vula demande de Mme Emilie Brizio en date du 24 mars 1961

Vul'avis de la Commission de la Propriété foncière en date du 21 avril 1961

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 10 mai 1961

A adopté dans sa séance du 31 mai 1961 la délibération dont la teneur suit:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Il est fait concession défintive à Mme Emilie Brizio demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, rue du Marché et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n°747. Art. 2 —La mutation du Titre foncier sera effectué sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois, à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération. Art. 3. —Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionaire dans les délais réglementairs.

LE Président de la Commission permanentede l'Assemblée territoriale,OMAR KAMIL WARSAMA.P. le Secrétaire de la Commission permanentede l'Assemblée territoriale.AHMED HASSAN AHMED.